


EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/10/2017
Reçu en préfecture le 23/10/2017
Affiché le 
ID : 059-215903691-20171018-20171018_7-DE

DU 18 OCTOBRE 2017

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 23
- de votants 27

L'an deux mil dix sept

Le dix-huit octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET

**ADMISSION EN CREANCE
ETEINTE SUR LE BUDGET
GENERAL**

Etaient présents : BAUDRIN P. THUILLET MP. MONTAY G.
BAILLEUX A. PREUVOT R. RIFF C. COLOMBEL A.
NATHIEZ V. DESROUSSEAU C. RAMEZ D. COLLET C.
DELANNOY JM. SPOTO S. MOREAU G. DUMOULIN H.
MULON M. HAMADI A. SALADIN B. COLLET Ch. MUSY F.
DOLEZ C. GOBERT J. FAILLON J.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 octobre 2017

Etaient excusés : DE MULDER A. PREVOST V.
GARNERONE L. DEBIONNE M.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 octobre 2017

Procurations respectives à : RIFF C. RAMEZ D. COLLET C.
MOREAU G.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le comptable public nous a interpellé concernant un dossier de surendettement au nom de M. [redacted] à MAING, et donne mainlevée sur le titre 389 du 27/11/2015 pour un montant de 306,80 €, suite à ordonnance prononçant une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en date du 20/10/2016.

Cette ordonnance entraîne l'effacement des dettes de M. [redacted] pour ledit montant.

Cette opération constitue donc une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2017, au compte 6542.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'admission en créance éteinte pour un montant de 306,80 € sur cette imputation.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Maing, le 19 octobre 2017

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

